

PROGRAMME DE FORMATION

Référence : N° AE/2016/002

Intitulé de la Formation : Comment gérer un vrac archives ?

Formateur : Eric MICAELLI

Objectifs pédagogiques :

- Donner les éléments réglementaires, techniques et pratiques permettant de traiter un vrac archives.
- Cette formation donne également a minima des éléments permettant de passer d'une situation d'envahissement de son propre bureau (dossiers en vrac non identifiés) à une organisation rationnelle des documents.
- Elle permet de répondre aux questions suivantes :
 - Quels sont les aspects réglementaires des archives ?
 - Comment je m'organise pour traiter un vrac archives ? Par quel bout dois-je commencer ?
 - Que dois-je garder ? Que dois-je détruire ?
 - Et après ? Comment j'archive ce vrac et quelle procédure je mets en place pour éviter que le vrac archives ne se reproduise ?

Public visé :

- Tout salarié ou agent producteur d'archives confronté à la résorption d'une masse de documents
- Salariés ou agents chargés de la gestion des archives

Contenu de la formation :

Jour 1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réglementation et définitions : Les archives, la documentation, les bibliothèques, la pyramide de l'information, les archives publiques et les archives privées, le cycle de vie des archives et le processus de transfert, le versement des archives, les délais de prescription et l'élimination des archives, la communication des archives et des documents administratifs, la conservation des archives
Jour 2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le traitement du vrac, une méthodologie en 5 étapes : l'état des lieux, la collecte d'informations, le traitement du vrac, l'inventaire, la planification des travaux de traitement. Quels sont les trucs et astuces pour éviter le vrac ? Quelles procédures peuvent être mise en place ? ➤ Travaux pratiques et exercices : Comment établir un plan de classement ? Comment réaliser une enquête (collecte d'informations) ?

Organisation et tarif :

Type de session	Durée	Date	Lieu	Prix par stagiaires
Inter-entreprises	2 jours (14 Heures)	28-29 mars 2016	Saint-Denis (cadre d'un hôtel de standing comprenant : petit déjeuner d'accueil, pauses et repas)	400 € par jour*

* Régime de l'auto-entreprise : TVA non applicable, art. 293 B du CGI.